

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

THUIR-ROUSSILLON

2, balcon des Aspres

66400 OMS

t: 04 68 39 44 63

Thuir, le 06 Juillet 2016

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE de l'AICA THUIR-ROUSSILLON

Le vendredi 24 Juin 2016 à 20 heures 30, salle Jean-Léon GREGORY

MJC de Thuir - Avenue du Docteur Escudié 66300 -Thuir

1/Préambule:

Le président remercie de leur présence tous les présidents des ACCA formant l'AICA Thuir -Roussillon ou leurs délégués ainsi que tous les administrateurs présents.

Après avoir demandé à l'assistance une pensée pour l'ensemble des chasseurs et leurs proches qui nous ont quittés durant l'année cynégétique, il adresse également ses remerciements:

- à Mr le maire de Thuir (excusé) pour le prêt de la salle de réunion
- aux représentants de la garderie particulière de l'Aica
- à Mr MARGRAITTE Maurice président d'honneur

Un hommage particulier est rendu à Mr ESCLOPE Alain qui quittera ses fonctions de président de la fédération départementale le 1^{er} juillet, après 25 années au service de la chasse dans notre département. Il souhaite également bonne chance au nouveau président.

Le président de l'AICA rappelle que seuls les présidents ou leurs représentants prennent part au vote et participent directement aux débats.

En raison du nombre important de points à voter, le président propose que les différents votes, excepté l'élection au conseil d'administration, se fassent à main levée. Il précise qu'en cas d'opposition de l'un des membres, l'ensemble des votes se

ferait à bulletin secret.

Le président met ce point de règlement aux voix. L'unanimité étant faite, l'ensemble des votes, hormis l'élection au CA en fin de séance se feront à main levée.

2/ Appel des ACCA:

Trente-cinq (35) ACCA sont présentes ou représentées. L'assemblée générale peut valablement se tenir. Quatre ACCA sont absentes dont deux excusées.

3/ Rapport moral

En vertu des délibérations de l'AG du 3 Juin 2005, le compte rendu de l'AG 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque dans les délais impartis, est considéré comme approuvé sans relecture.

4/Bilan financier

41) Quote –part

Nous devons voter la reconduction du montant de la quote-part du reversement du montant de la vente des timbres par les ACCA à la trésorerie de l'AICA.

Le conseil d'administration propose la reconduction de la pratique existante, c'est-à-dire des 100% du produit de la vente des timbres.

Vote : POUR à l'unanimité (35 voix).

42) Bilan

Intervention de Mr Michel GOMEZ de la commission contrôle des finances qui propose de voter le budget 2014/2015.

Vote : POUR à l'unanimité (35 voix)

43) Bilan financier prévisionnel

Par le trésorier Jacques OLIVE

L'érosion des cartes se poursuit inexorablement. Ceci est lié à la raréfaction voire la disparition du petit gibier ainsi qu'au vieillissement de nos membres. La perte s'élève en trois ans à 200 membres et près de 15000 euros. La vente des cartes couvre à peine les budgets de fonctionnement et de tutelle redistribués aux ACCA. Ceci implique une baisse des réserves.

L'innovation consistant à créer des timbres 3, 6 et 9 jours de chasse a relativement bien fonctionné. Il est rappelé que la loi nous oblige à un certain nombre de permissionnaires et qu'un timbre intermédiaire a été créé au profit des extérieurs résidents de notre département. Cette mesure a d'ailleurs été particulièrement appréciée. Nous devons poursuivre dans le temps.

La question qui se pose réellement, est que nous ne pouvons plus continuer à redistribuer de l'argent que nous n'encaissons plus. Pour endiguer cette perte, le

conseil d'administration propose au vote les mesures suivantes

1) réduction du budget de fonctionnement des ACCA de 250€ (1250€ au lieu de 1500€) pour la saison 2016/2017. Augmentation des timbres de 5€ pour les membres de droit et permissionnaires, 10€ pour les extérieurs du département et 15€ pour les extérieurs au département et ce, pour la saison 2017/2018.

2) Maintien du budget de fonctionnement des ACCA à 1500€. Augmentation des timbres de 15€ pour les membres de droit et permissionnaires, 50€ pour les extérieurs du département et 100€ pour les extérieurs au département.

Vote : POUR la première mesure 27 voix pour, 1 contre et 7 abstentions.

La première mesure est donc adoptée

Par ailleurs, la commission financière créée en cours d'année et présidée par Michel GOMEZ président de VIVES recommande :

- L'attention des présidents lors de la distribution des timbres de chasse car certaines erreurs sont apparues cette année
- Le respect du montant des budgets de tutelle (travaux et gibier)
- La bonne tenue des carnets de battue et le respect du nombre d'invitations

Tout manquement ou dépassement sera imputé aux ACCA sur leur budget de fonctionnement.

Cette commission est également au service des ACCA pour les épauler dans le domaine administratif et financier. Les ACCA doivent être à jour sur la tenue de l'assemblée générale, la composition du conseil d'administration et la validité de leur livre de compte.

5/Commission petit gibier

Par le secrétaire Eric ROUAUD

La situation n'est pas brillante. Apparemment les causes sont multiples. Des études sont menées à la fois par l'IMPCF et l'ONCFS ; Nous devons y participer afin d'améliorer cette situation. Les comptages de printemps et d'été ont permis de faire un point de situation de base et nous devons poursuivre dans ce sens pour la perdrix rouge. Le lapin semble refaire une apparition dans certains secteurs mais il nous faut confirmer dans le temps.

La situation de la perdrix rouge reste problématique, ne pouvant descendre notre cota hebdomadaire, le conseil d'administration vous propose de baisser le cota annuel de 15 à 12 perdrix

Vote : POUR : 27 voix , contre : 8 voix

Le quota annuel passera donc à 12 perdrix pour la saison 2016/2017

Par ailleurs, il vous est demandé de signaler les dégâts de petit gibier à Eric ROUAUD afin de pouvoir mettre les procédures en place le plus rapidement possible. Le piégeage reste insuffisant il serait bon de se coordonner dans ce domaine car plus de 60% des pertes proviennent des prédateurs. Pour certains d'entre eux il est difficile d'agir car ce sont des espèces non nuisibles : chats, chiens errants, rapaces, etc. Afin d'harmoniser le régime des invitations entre le petit et le gros gibier, le conseil d'administration propose de porter le nombre d'invitations au petit gibier de une à

deux par chasseur.

Vote : POUR 33 voix , conte : 1 voix , abstention : 1 voix

Le nombre d'invitations au petit gibier passera donc de 1 à 2 par chasseur pour la saison 2016/2017

Nous demandons également de faire remonter à la commission petit gibier la nature des travaux demandés et effectués afin de faire un bilan précis que nous ne manquerons pas de faire remonter à nos détracteurs préférés.

6/Commission réglementation

Par le trésorier Jacques OLIVE

Les statuts ayant été approuvés, nous attendons dans les jours à venir, l'approbation définitive des règlements.

Le mandat au conseil d'administration a été réduit de 6 à 3 ans. L'élection ayant lieu par tiers, il en ressort que nous aurons donc une élection chaque année. Pour cette année, 6 conseillers sont donc renouvelables plus un démissionnaire de fait.

Pour un maximum de présence déjà décidé à 12 ans, le nombre de mandats ne peut excéder quatre.

La commission a proposé de mettre en place pour chaque chasseur une fiche synthétique des règlements de l'AICA : dates, prélèvements, modes de chasse..etc.

7/Commission relations publiques

Par Marc BOESSER administrateur

L'outil de communication est désormais efficace. Remercions Marc et son équipe qui ne se démènent pas face à l'adversité mais plutôt face à l'indifférence.

Les présidents doivent absolument s'accaparer cet outil qui facilite tellement les choses tant dans la réglementation, la gestion, le relationnel que dans l'ouverture vers l'extérieur.

Nous développons actuellement des conventions de partenariat avec certains établissements : gîtes, armureries, équipementiers...etc.

Pour des raisons évidentes de simplicité, de rapidité et d'économie, les présidents doivent absolument privilégier la communication par mails.

8) Garderie

Par le président Christian VILA

Le président remercie tous les bénévoles qui donnent de leur temps et parfois de leur argent pour maintenir une certaine harmonisation dans le monde de la chasse.

Ses directives pour l'année à venir restent la répression des infractions graves mais aussi d'assurer les meilleurs liens entre les chasseurs et tous les autres utilisateurs de la nature. Sans oublier la mise en exergue de toutes les actions menées par nos chasseurs au profit de la nature.

9/Local

Par le président Christian VILA

Après beaucoup de recherches et il faut le dire peu de propositions faites par les ACCA, le conseil d'administration a loué un local sur Passa. Nous remercions

d'ailleurs l'ACCA de Passa pour sa participation active à ce projet.
Il nous permettra de faire nos réunions et d'entreposer du matériel, notamment le tracteur. Une permanence sera assurée tous les premiers vendredi de chaque mois ou sur demande du CA.

Ce local est loué 600€/mois et est surdimensionné. Un colocataire serait donc le bienvenu et nous lançons donc un appel à tous les présidents.

10) Tracteur

Par le président Christian VILA

Il pourra être utilisé par toute ACCA volontaire pour la somme de 150€/jour, carburant compris (80€ /jour). La demande sera effectuée sur le formulaire de la commande de gibier/travaux et devra préciser la nature des travaux et s'il y a un chauffeur ou non.

Cet achat est un essai poussé par l'urgence et s'il engendre trop de difficultés une proposition sera faite pour la revente de ce matériel. En revanche, si nous continuons à faire assurer les travaux par les entreprises privées, la baisse du budget sera catastrophique à moyen terme et remettra en cause l'existence de notre association.

Le choix de transmettre notre mode de chasse aux générations futures commence dès à présent.

11) Vote pour le conseil d'administration

Sont renouvelables : Henri BRUGAT, Michel GOMEZ, Jacques FITA, Claude FOURMENT, Alain MALANCHINI, Daniel PONS.

Démissionnaire : Thierry BEAUBOUCHER

Se présentent : Henri BRUGAT, Michel GOMEZ, Jacques FITA, Claude FOURMENT, Alain MALANCHINI, Daniel PONS et Jean-Pierre TORRENT

Sont élus sur 35 voix : Henri BRUGAT (33), Michel GOMEZ (34), Jacques FITA (33), Claude FOURMENT (28), Alain MALANCHINI (32), Daniel PONS (31) et Jean-Pierre TORRENT (29)

La séance est close à 23 heures30

Le secrétaire

Le président

« ORIGINAL SIGNE »